

DELIBERATION N° 2012-394

L'an deux mille douze, le 13 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 7 décembre 2012 s'est réuni Salle Arago, sous la présidence de Jean-Marc PUJOL.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Marc PUJOL, Mme Danièle PAGES, M. Pierre PARRAT, Mme Brigitte PUIGGALI, M. Jean RIGUAL, Mme Aminda QUERALT, M. Maurice HALIMI, Mme Fatima DAHINE, M. Jean-Claude KAISER, Mme Valérie CONS, M. Gérard ROGER, Mme Michèle FABRE, M. Georges AMOUROUX, Mme Suzy SIMON-NICAISE, M. Richard PULY-BELLI, Mme Isabelle DE NOELL-MARCHESAN, M. Marcel ZIDANI, Mme Marie-Louise VIGUE, Mme Eliane SALIES, Mme Marie-Claire MAS, M. Raymond SALA, M. Jaume ROURE, M. Michel CABOT, M. Jean-Joseph CALVO, M. Dominique SCHEMLA, Mme Véronique VIAL-AURIOL, Mme Catherine DA LAGE, M. Daniel VERGES, M. Jean-Michel HENRIC, Mme Joëlle ANGLADE, M. Mohamed IAOUADAN, M. Fouzi BOUHADI, Mme Chantal BRUZI, M. Charles PONS, M. Robert FOLCHER, Mme Nicole GASPON, Mme Martine RUIZ, Mme Anne-Marie CUBRIS, Mme Jacqueline AMIEL-DONAT, M. Frédéric GONANO, M. Jean CODOGNES, M. Jordi VERA.

REPRESENTE(S) : Jean-Paul ALDUY, ayant donné pouvoir à Danièle PAGES, Nathalie BEAUFILS, ayant donné pouvoir à Marie-Louise VIGUE, Jean-Michel MERIEUX, ayant donné pouvoir à Jean-Joseph CALVO, Christine MAUDET, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, ayant donné pouvoir à Jean-Marc PUJOL, Jean-Marcel ROSTAND, ayant donné pouvoir à Jean-Michel HENRIC, Virginie BARRE, ayant donné pouvoir à Raymond SALA, Annabelle BRUNET, ayant donné pouvoir à Jaume ROURE, Florence MICOLAU, ayant donné pouvoir à Isabelle DE NOELL-MARCHESAN, Romain GRAU, ayant donné pouvoir à Valérie CONS, Agnès CARAYOL-FROGER, ayant donné pouvoir à Jacqueline AMIEL-DONAT, Olivier AMIEL, ayant donné pouvoir à Robert FOLCHER, Clotilde RIPOULL, ayant donné pouvoir à Jordi VERA

SECRETAIRE DE SEANCE : C.BRUZI

=====

Tarifs des services publics municipaux - Année 2013

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan gère de nombreux services publics en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs. Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le Conseil Municipal.

Les tarifs 2013 qui sont proposés, consultables au service « Fonctionnement de l'Assemblée », sont identiques à ceux de 2012 pour certains ; d'autres font l'objet d'un réajustement pour tenir compte de l'inflation.

Les tarifs, indiqués dans le fascicule joint, seront applicables dès le 1^{er} janvier 2013.



En conséquence, je vous propose :

1) D'approuver les tarifs des services publics, année 2013, indiqués dans le fascicule joint en annexe.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité :

48 POUR

5 CONTRE(S) : M. Robert FOLCHER, Mme Anne-Marie CUBRIS, Mme Jacqueline AMIEL-DONAT, Mme Agnès CARAYOL-FROGER, M. Olivier AMIEL.

2 ABSTENTION(S) : Mme Martine RUIZ, M. Frédéric GONANO.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

Accusé reçu le : 21 DEC. 2012

Affiché le : 21 DEC. 2012

M. Charles PONS, Pour le Maire le Conseiller Municipal délégué

